

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal tenue le  
mardi 4 novembre 2014 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	André Lepage,	maire
Madame	Sylvie Ostigny,	conseillère
Monsieur	Serge Deschênes,	conseiller
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Madame	Audrey Couturier,	conseillère
Monsieur	André Leclerc,	conseiller

Et

Mme Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

**OUVERTURE**

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 18 h 35 et vérifie le  
quorum.

1. Ouverture de la session
2. Projet Centre intergénérationnel - Fonds conjoncturel de développement
3. Période de questions
4. Fermeture de la session

**PROJET D'UN CENTRE INTERGÉNÉRATIONNEL – FONDS CONJONC-  
RUEL DE DÉVELOPPEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire effectuer la deuxième  
phase de la rénovation aux infrastructures  
actuelles du Centre des loisirs pour l'adapter  
aux nouveaux besoins multidisciplinaires et  
intergénérationnels;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire  
présenter une demande d'aide financière  
auprès du Fonds conjoncturel de  
développement.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller André Leclerc, et résolu  
à l'unanimité, d'autoriser Mme Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés., à  
présenter pour la municipalité de Pointe-aux-Outardes une demande d'aide  
auprès du Fonds conjoncturel de développement.

De plus, la Municipalité confirme son engagement à payer sa part des coûts  
admissibles et d'exploitation continue du projet.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les membres du conseil à poser des questions.



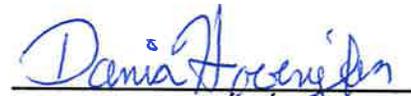
2014-11-248  
6162

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes

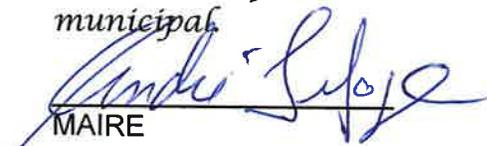
**FERMETURE DE LA SESSION**

Il est proposé par la conseillère Audrey Couturier, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée; il est 18 h 40.

  
MAIRE

  
DIRECTRICE GÉNÉRALE/  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

*Je, André Lepage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

  
MAIRE